

Tract de la fédération SUD éducation sur la réforme des statuts des enseignant-e-s du second degré

Depuis plusieurs mois, le Ministère de l'Éducation Nationale a ouvert le chantier d'une réforme du statut des enseignant-e-s. Après de nombreux groupes de travail, dans lesquels les représentant-e-s de SUD Éducation ont défendu les intérêts des personnels (en demandant par exemple que les missions liées à l'enseignement soient intégrées dans les maxima hebdomadaires ou en refusant que notre hiérarchie puisse nous imposer des modalités de concertation), le projet a été présenté au Comité Technique Ministériel du 27 mars.

Le décret sur les statuts et les missions des enseignant-e-s dans le second degré a été adopté : 5 voix pour (UNSA et SGEN-CFDT), 4 voix contre (SUD, CGT, FO et SNUEP), 6 abstentions (SNES-SNUIPP-SNEP). Il s'appliquera à compter de la rentrée 2015, sauf ce qui concerne l'éducation prioritaire qui s'appliquera à la prochaine rentrée.

Ce décret a le mérite de rassembler dans un même texte les services et missions de tou-te-s les enseignant-e-s des établissements du second degré, qu'ils/elles soient certifié-e-s, agrégé-e-s, PLP, documentaliste ou PE sur postes spécialisés, en poste fixe ou TZR. Pourtant, il présente des insuffisances et des reculs qui nous ont conduit-e-s à nous y opposer.